Facture FA2610-00903

Date facturation : 09/10/2026
Date échéance : 07/11/2026
Code client : CL2601-0587
Code comptable client : 411PRODISTRIBUT
Réf. commande : CO2610-00792 / 07/10/2026
Réf. expédition : BL2610-00883 / 09/10/2026

Émetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

PRO DISTRIBUTION 72
Facturation
74 Boulevard d'Etienne d'Orves
95 rue de la foucaudiere
72100 LE MANS

Numéro TVA: FR889946570005

Expédition à

PRO DISTRIBUTION 72
74 Boulevard d'Etienne d'Orves
95 rue de la foucaudiere
72100 LE MANS

Numéro TVA: FR889946570005

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
8180 - CACAO VAN HOUTEN X7 TOP CUP CACAO VAN HOUTEN X7 TOP CUP X 12 SACHETS (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 18062095)	5,5%	17,76	10	177,60

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Société générale

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
30003	04352	00020006177	72

Adresse: ROUEN ENTREPRISE
Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN
Code IBAN: FR76 3000 3043 5200 0200 0617 772
Code BIC/SWIFT: SOGEFRPP

Total HT	177,60
Total TVA 5,5%	9,77
Total TTC	187,37
Payé	187,37
Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
06/11/2026	187,37	Virement bancaire	

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, la restitution des marchandises et aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payé. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spéficique sur la facture.
Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf